

Gros plan sur

Les coûts des hôpitaux fréquentés par nos membres

Comme chaque année, la Mutualité chrétienne a analysé les factures hospitalières de ses membres qui ont fréquenté les hôpitaux belges généraux. En voici un aperçu résumé.

Ce baromètre a, tout d'abord, révélé une diminution moyenne des factures en chambre 2 lits ou commune. Cette diminution de prix entre 2009 et 2010 s'explique grâce à l'interdiction des suppléments de chambre en chambre à 2 lits depuis le 1^{er} janvier 2010 et grâce au meilleur remboursement du matériel (implants et tissus synthétiques) par l'assurance soins de santé obligatoire. De plus, la grande majorité des hôpitaux ne réclament plus de suppléments d'honoraires en chambre 2 lits. Au niveau des cham-

bres individuelles, l'analyse souligne à nouveau une augmentation moyenne des factures à charge du patient, et ce, à cause des suppléments d'honoraires. Cependant, cette augmentation à charge du patient n'est pas uniforme dans tous les hôpitaux. Ainsi, on observe de très fortes augmentations dans un petit groupe d'hôpitaux qui majorent systématiquement le coût d'un séjour en chambre individuelle. Jean Hermesse, Secrétaire général de la MC, réagit : "Ils s'adressent explicitement aux patients qui ont les moyens

financiers. Cela nous conduit vers une médecine de classe, ce que nous ne pouvons pas tolérer." Regardons plus précisément les quinze hôpitaux les plus fréquentés par les membres de la Mutualité Saint-Michel en 2010.

Chambre individuelle

Au niveau des chambres individuelles d'abord, l'hôpital Universitaire de la KUL (Louvain) et l'hôpital Universitaire des enfants Reine Fabiola sont les moins onéreux, avec des pourcentages moyens

La Mutualité à vos côtés

► Avant une hospitalisation programmée, demandez toujours des informations sur les suppléments qui vous seront facturés. Les établissements hospitaliers sont tenus de vous transmettre un exemplaire de la déclaration d'admission comportant les tarifs de l'hôpital.

► Ne payez en aucun cas des suppléments qui ne figurent pas explicitement sur la facture. Vous avez des doutes sur ce qui vous est ou sera facturé ? Le service Défense des membres de votre Mutualité est à votre disposition, sans frais.

Vous pouvez obtenir aussi plus d'informations auprès de votre conseiller mutualiste ou en téléphonant gratuitement au 0800 10 9 8 7.

d'honoraires de moins de 50%. Les factures les plus chères proviennent du CH Interrégional Edith Cavell et de l'hôpital Erasme, avec une hausse respective de 5% et de

25% en une année. Cependant, en Région bruxelloise, de nombreux hôpitaux présentent des factures supérieures à la moyenne nationale de 1.250 euros.

INFO MUTUALITÉ

Remboursements et délais d'attente

Vous êtes très nombreux en ce début d'année à vous rendre dans les agences, à nous contacter par téléphone ou par e-mail. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes les demandes dans un délai court. Les raisons sont multiples : les modifications législatives intervenues en ce début d'année, l'augmentation des situations sociales difficiles vécues par nos membres... Veuillez nous en excuser, nous faisons le maximum pour y remédier, du personnel supplémentaire a été engagé et des dispositions prises. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité.

Moyenne en hospitalisation classique - Chambre individuelle

Commune	Nom de l'hôpital	% Supplément d'honoraires maximum	% Suppléments d'honoraires moyens	Augmentation des suppléments d'honoraires 2010	Montants Suppléments d'honoraires moyens (euros)	Facture totale moyenne du patient (euros)
WOLUWE-ST-LAMB.	ST.-LUC	300%	134%	20%	2.444	3.463
ANDERLECHT	HOPITAL ERASME	300%	149%	25%	2.216	3.289
UCCLE	EDITH CAVELL	400%	165%	5%	1.882	2.747
ANDERLECHT	CLINIQUE STE. ANNE - ST. REMI	300%	142%	1%	1.707	2.576
BRUXELLES	INSTITUT JULES BORDET	300%	78%	-26%	1.421	2.253
OTTIGNIES	CLINIQUE SAINT PIERRE	200%	121%	7%	1.483	2.147
BRUXELLES	CLINIQUE ST. JEAN	300%	109%	-2%	1.388	2.100
UCCLE	CLINIQUES DE L'EUROPE	300%	108%	7%	1.270	2.085
BRUXELLES	HOPITAUX IRIS SUD	300%	102%	10%	1.178	1.908
BRUXELLES	ST.-PIERRE	300%	81%	10%	1.094	1.881
JETTE	UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS BRUSSEL	150%	73%	5%	1.050	1.658
LEUVEN	K.U.L.	150%	49%	4%	843	1.557
BRUXELLES	BRUGMANN	300%	68%	4%	886	1.539
NAMUR	STE. ELISABETH	100%	57%	-4%	705	1.215
BRUXELLES	HOPITAL UNIVERSITAIRE DES ENFANTS REINE FABIOLA	400%	47%	28%	564	733

Accouchement

La chambre individuelle est choisie pour une admission sur quatre lors des hospitalisations classiques. Par contre, pour les accouchements, ce type de chambre est choisi dans 72%

des cas. Ce choix a cependant un coût ! Pour un accouchement naturel (pas de césarienne), vous payez en moyenne 211 euros en chambre double ou commune mais 1.175 euros dans une chambre individuelle ! Dans

notre région, l'hôpital Universitaire de la KUL (Louvain) et le CHU Brugmann mènent les politiques les plus modérées dans ce domaine. Par contre, 7 hôpitaux pratiquent des factures moyennes de plus de 2.000 euros pour un accouchement.

Accouchement naturel en chambre individuelle

Commune	Nom de l'hôpital	Montant (euros) des suppléments honoraires	Montant (euros) des suppléments chambres	Montant (euros) du total patient
LEUVEN	UNIVERSITAIRE ZIEKENHUIS K.U.L.	308	329	893
BRUXELLES	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BRUGMANN	674	322	1.181
JETTE	UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS BRUSSEL	714	281	1.182
NAMUR	CLINIQUE ET MATERNITE STE. ELISABETH	691	284	1.203
BRUXELLES	CENTRE HOSPITALIER UNIV. ST.-PIERRE	674	389	1.268
OTTIGNIES	CLINIQUE SAINT PIERRE	1.428	342	2.005
UCCLE	EUROPAZIEKENHUIZEN - CLINIQUES DE L'EUROPE	1.243	579	2.066
BRUXELLES	HOPITAUX IRIS SUD - IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID	1.276	593	2.143
BRUXELLES	KLINIEK ST.-JAN - CLINIQUE ST. JEAN	1.469	435	2.151
ANDERLECHT	HOPITAL ERASME	1.237	710	2.187
WOLUWE-ST-LAMB.	CLINIQUES UNIVERSITAIRES ST.-LUC	1.258	756	2.262
ANDERLECHT	CLINIQUE STE. ANNE - ST. REMI	1.593	455	2.311

Chambre à 2 lits ou commune

Au niveau des chambres à 2 lits ou communes, les risques de factures élevées sont beaucoup plus limités. Il n'y a plus de supplément de chambre depuis le 1^{er} janvier 2010. Quant aux suppléments d'honoraires, ils ne sont plus demandés que dans une quinzaine d'hôpitaux belges. Malheureusement, 6 établissements parmi les 15 les plus fréquentés par nos membres en demandent encore : le CH Interrégional E. Cavell, La Clinique Ste-Anne St-Rémy, les hôpitaux d'Iris Sud, la Clinique St-Jean, l'Institut Jules Bordet et les Cliniques de l'Europe. Leurs factures sont donc généralement plus élevées que la moyenne nationale dans ce type de chambre.

gional E. Cavell, La Clinique Ste-Anne St-Rémy, les hôpitaux d'Iris Sud, la Clinique St-Jean, l'Institut Jules Bordet et les Cliniques de l'Europe. Leurs factures sont donc généralement plus élevées que la moyenne nationale dans ce type de chambre.

(www.mc.be). Un module vous permet de comparer simultanément les pratiques tarifaires de quatre hôpitaux de votre choix. Attention toutefois : les montants indiqués ne constituent pas un engagement de l'hôpital : la facture réelle peut-être plus ou moins élevée selon la lourdeur de l'intervention, le conventionnement ou non du médecin, le type de matériel, la durée de séjour... Il s'agit d'indications.

Résultats sur Internet

Vous désirez en savoir plus sur les résultats de l'analyse des factures 2010 ? Consultez le site de la MC

PROXIMITÉ SANTÉ
www.qualias.be



La force du Ginseng

A BASE DE GINSENG CORÉEN, POUR UN EFFET MÉDICINAL PLUS PUISSANT, CES CRÈMES DEVIENDRONT VITE LE PARTENAIRE DE VOTRE QUOTIDIEN.

CRÈME DE SOINS POUR LA PEAU
Cette crème hypoallergénique et fabriquée à base d'ingrédients naturels, renforce le pouvoir de l'épiderme. Elle s'utilise notamment pour l'eczéma, les ongles cassants ou incarnés, les mains sèches, les engelures...

-25%

CRÈME DE SOINS DES MUSCLES ET ARTICULATIONS
Cette crème contient de l'arnica qui stimule la circulation sanguine au niveau de l'épiderme et des muscles.

Bruxelles 02/644 51 31 Rue Malibran, 49 1050 Ixelles



Promotion valable du 01 mars 2012 au 31 mars 2012.

Mutualité chrétienne Bruxelles

Mutualité Saint-Michel
111-115, Bd Anspach 1000 Bruxelles
Editeur responsable : Ch. Kunsch
Fax 02/501.58.38 - Tél. 02/501 55 19

Tél. 02 501 58 58

Assurance complémentaire

Intervention pour les maladies graves ou coûteuses

Certaines affections entraînent des dépenses importantes pour le patient et sa famille. C'est pourquoi la MC intervient dans certains cas d'hospitalisation liés à une maladie grave. Pour connaître les conditions précises, n'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste !

Assurance Hospi Solidaire

Une intervention forfaitaire et unique de 150 euros peut être accordée si vous avez subi une hospitalisation en lien avec la maladie déclarée (voir la liste ci-contre).

Assurances hospitalisation facultatives

Lorsqu'un forfait de 150 euros a été accordé par l'Hospi Solidaire, des interventions supplémentaires peuvent être obtenues sur présentation des pièces justificatives originales :

- > Hospi + : 50 % des dépenses admissibles (médicaments non remboursables, matériel de bandagisterie/orthopédie non remboursable, frais de transport, certains prestataires paramédicaux, ...) avec un plafond annuel de 250 euros.
- > Hospi + 100 et + 200 : 50 % des dépenses admissibles avec un plafond annuel de 1.000 euros.

Comment bénéficier de l'intervention ?

Remplissez le formulaire de demande disponible en ligne sur www.mc.be ou auprès de votre conseiller en agence. Vous pouvez également appeler gratuitement le 0800 10 9 8 7.



Petites économies et droits méconnus

- > Le Dossier médical global (DMG) : une diminution de 30% du ticket modérateur (1).
- > Les médicaments génériques : 16 à 30 % moins chers.
- > Le Maximum à Facturer (MAF) : rembourse les tickets modérateurs (1) payés au-delà d'un certain plafond.
- > Le statut Ormno : de meilleurs remboursements en soins de santé en cas de faibles revenus.

(1) Montant à votre charge selon le remboursement officiel.

Liste des maladies graves ou coûteuses

- > Accident vasculaire cérébral invalidant
- > Aplasie médullaire
- > Artériopathie oblitérante (coronarienne ou périphérique) chronique et évolutive avec manifestations cliniques ischémiques
- > Cirrhose du foie décompensée
- > Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé et déficit immunitaire grave acquis (syndrome immunodéficitaire acquis)
- > Diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant ne pouvant pas être équilibré par le seul régime
- > Epilepsie
- > Forme grave d'une affection neuro-musculaire (dont myopathie)
- > Hémoglobinopathie homozygote
- > Hémophilie
- > Insuffisance cardiaque grave
- > Insuffisance rénale
- > Insuffisance respiratoire chronique grave
- > Maladie de Parkinson
- > Maladie métabolique héréditaire nécessitant un traitement prolongé spécialisé
- > Mucoviscidose
- > Paraplégie
- > Périartérite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodémie généralisée évolutive
- > Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
- > Psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale
- > Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
- > Sclérose en plaques invalidante
- > Spondylarthrite ankylosante grave
- > Suites de transplantation d'organe
- > Tuberculose active
- > Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique
- + les maladies graves, non inscrites sur la liste, nécessitant un traitement prolongé d'une durée prévisible supérieure à 6 mois et particulièrement coûteux.
- + les polyopathologies : plusieurs affections caractérisées entraînant un état pathologique nécessitant des soins coûteux d'une durée prévisible supérieure à six mois.

Mouvements

2012 démarre bien pour Altéo !

Altéo asbl - mouvement social de personnes malades, valides et handicapées - a répondu à un appel à projets dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité des Chances et de la Diversité. Cette Quinzaine, initiée par le Secrétaire d'Etat bruxellois pour l'Égalité des Chances, Bruno De Lille, avait pour thème cette année "La force des jeunes et la diversité".

C'est dans ce cadre qu'Altéo a soumis le projet "Handicap et Migration" afin de faire se rencontrer deux publics souvent stigmatisés et encore victimes de discriminations de par leur origine, d'une part, ou leur situation d'handicap d'autre part.



Renée Gimenne en conversation avec Marc Maillieux, son prédécesseur, et le président d'Altéo Luxembourg

Les 15 et 16 octobre derniers, une douzaine de jeunes volontaires (de l'asbl DéClik, de la JOC, de l'IRAHM et d'Altéo) ont participé à un week-end d'échange et de création collective. L'occasion d'aller à la rencontre de l'autre et d'exprimer leurs opinions sur ce qui les anime, les questions, les révoltes.



La Ministre Evelyne Huytebroeck en pleine conversation avec le Secrétaire Général d'Altéo (Philippe Bodart)

A l'occasion des vœux d'Altéo, le 20 janvier dernier, ils ont donc présenté leur projet de rencontre "Handicap et immigration" : les jeunes issus des deux minorités nous ont relaté le vécu de leur rencontre de manière colorée et créative : slam, peinture et même réalisation d'un court métrage ont illustré cette aventure. Nous vous en reparlerons prochainement !

Le projet a été applaudi par la Ministre Evelyne Huytebroeck (1) et le Secrétaire d'Etat Bruno De Lille (2) qui figuraient parmi la septantaine d'invités présents.

Christian Kunsch, directeur de la Mutualité Saint-Michel, a rappelé le combat que mènent la Mutualité

chrétienne et Altéo en faveur d'un système de sécurité sociale solidaire. Des vœux de droit à la santé pour tous qui prennent tout leur sens dans le contexte institutionnel et économique qui se dessine en ce début d'année. Ce fut une soirée symbolique aussi pour la nouvelle présidente d'Altéo Bruxelles, Renée Gimenne, qui a terminé en laissant augurer une année riche en défis avec les élections communales, la campagne de recrutement de volontaires, la réalisation d'une journée point d'orgue du projet "Trucs et astuces contre la crise" et la mise en place du projet mobilité "Et si on bougeait ensemble".



Le Ministre Bruno De Lille introduisant l'initiative de la Quinzaine pour l'Égalité des chances

(1) Ministre à la COCOF, l'aide à la jeunesse, l'action sociale et la politique des personnes handicapées.
(2) Secrétaire d'Etat pour la Région Bruxelloise à l'Égalité des chances.

BIEN BOUGER

Je Cours Pour Ma Forme, c'est reparti !



///
Vu le succès croissant des programmes «Je Cours Pour Ma Forme», trois nouveaux groupes s'ouvrent (en plus de Schaarbeek et Koekelberg) : au Bois de la Cambre (près du Solbosch), à la Forêt de Soignes (Auderghem) et à Evere. Pas besoin d'être sportif, ni de savoir courir, "Je Cours Pour Ma Forme" débute au niveau zéro ! Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu. L'objectif est de parvenir en 13 semaines à courir une distance prédéfinie (5, 10, 15 ou 20 km). A chacun son lieu et son niveau : trouvez le vôtre ! Les sessions commençant début mars, ne tardez pas à vous inscrire !

///5 lieux et 4 niveaux : trouvez le vôtre !//

Plus d'infos dans notre édition précédente (p.14), sur www.mc.be ou en contactant le service Infor Santé au 02/501.55.19 - infor.sante.bxl@mc.be.

LES PETITS DÉJEUNERS THÉMATIQUES DE L'UCP



Pension et niveau de vie

///
Dans le cadre des négociations fédérales actuelles, les pensions sont au cœur des débats et arbitrages ! L'UCP, mouvement social des aînés, a analysé le niveau de vie de bénéficiaires d'une pension au travers de leurs ressources (pension légale, pension complémentaires, autres sources de revenus) et dépenses (logement, santé,...). Suite à cette étude, il ressort que :
> Près de la moitié des pensionnés déclarent vivre une situation difficile... supportant des restrictions et des privations.
> Pour ne pas devoir se "serrer la ceinture", les pensionnés auraient besoin, en moyenne, d'un supplément de pension de 387 euros par mois !
Après le panier de la ménagère, l'UCP est en mesure de présenter une estimation du panier du pensionné, un outil permettant de prendre conscience de la situation quotidienne des aînés.

Venez en débattre avec l'UCP le **lundi 5 mars** de 10h à 12h (accueil dès 9h30). Croissant et café offert.
Lieu : 111 Bd. Anspach à 1000 Bruxelles.
Pour des raisons d'organisation pratique, nous vous invitons à vous inscrire en téléphonant au 02/501.58.13 (le matin) ou en envoyant un e-mail à ucp.bruxelles@mc.be